REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 30 mars 2018 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames MEDES Jeanine, LECLEROT Christine, PEPICQ Lidia, ESCUREDO Nathalie,

LESTRADE Marie-Christine.

Messieurs RAYNAUD Jacques, MARIEN Jacques, BARBE Patrick, DEVAUTOUR Jean-Claude.

GALIN Cédric, VALEIX Guillaume.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: Marie-Françoise HEUGAS à Jacques MARIEN,

Thierry BRUN à Guillaume VALEIX

ABSENTES EXCUSEES: Mesdames GAUDY Sandrine, JUAN Laëtitia.

Secrétaire de séance : Madame Christine LECLEROT est désignée à l'unanimité des membres présents et représentés.

A l'ouverture de séance, Madame le Maire demande aux élus de se lever afin d'observer une minute de silence à la mémoire de :

- Monsieur Noël ROUX, qui nous a quittés le 16 mars 2018. Il a été nommé par le conseil municipal, membre du Centre Communal d'Action Sociale de la commune (CCAS) de 1997 à 2007. Monsieur ROUX a assuré cette mission bénévolement avec beaucoup de riqueur et grande discrétion.
- Monsieur Jacques COMBILLET, décédé le 30 mars 2018, était Maire de Cadillac en Fronsadais et Vice-Président de la Communauté de Communes du Fronsadais. Un hommage Républicain lui a été rendu cet après-midi, à la mairie de Cadillac avant la cérémonie des obsèques.

Madame le Maire au nom de ses collègues du conseil municipal, renouvelle ses sincères condoléances aux familles éprouvées.

Le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1. Compte de gestion 2017
- 2. Compte administratif 2017
- 3. Délibération d'affectation du résultat
- 4. Vote des taxes 2018
- 5. Budget primitif 2018
- 6. Demande de prêt
- 7. Subventions aux associations
- 8. Création d'un p
- 9.
- 10. oste d'ATSEM à temps non complet
- 11. Loyers du Multiple Rural
- 12. Travaux de voirie 2018
- 13. Convention de délégation de travaux entre la CCF et la commune

1. COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur MARIEN, adjoint en charge des finances, présente les résultats d'exécution du budget principal du compte de gestion du receveur 2017. Il est en parfaite concordance pour les réalisations et les résultats avec le compte administratif 2017.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation complémentaire ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération du compte de gestion 2017.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Madame le Maire propose au conseil de désigner Monsieur MARIEN, président de séance pour cette délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARIEN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonction	nement	Investis	sements	Ense	mble
2017	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		352 337,51		228 642,30	0,00	580 979,81
Opérations de l'exercice	774 126,38	1 073 180,43	1 287 818,46	759 519,98	2 061 944,84	1 832 700,41
Totaux	774 126,38	1 425 517,94	1 287 818,46	988 162,28	2 061 944,84	2 413 680,22
Résultats de clôture		651 391,56		-299 656,18		351 735,38
Restes à réaliser 2017			104 500,00	241 056,00	675 704,00	69 340,00
Résultat cumulé						488 291,38

- Les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avant de passer au vote du compte administratif 2017, Madame MEDES, Maire quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le compte administratif 2017 ci-dessus présenté.

3. DELIBERATION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire reprend la présidence de séance et remercie le conseil pour le vote du compte administratif 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent déficit	299 054.05
Résultat reporté de l'exercice antérieur après affectation en 2016	excédent déficit	352 337.51
Résultat de clôture à affecter	excédent déficit	651 391.56

Besoin réel de financement de la section investissement

Résultat de la section investissement de l'exercice excédent

Résultat reporté de l'exercice antérieur Résultat comptable cumulé	Déficit excédent Déficit excédent	528 298.48 228 642.30
	Déficit	299 656.18
Dépenses investissement engagées non mandatées		- 104 500.00
Recettes investissement restant à réaliser		241 056.00
Solde des restes à réaliser		136 556.00
Besoin réel de financement 2018		163 100.18

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement 2018 dégagé à la section de fonctionnement Recette budgétaire au compte R 1068 163 100.18

En excédent reporté (A2) en report. En compte débiteur

(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat.

Section de fonctionnement		Se	ction d'investissemer	nt
Dépenses	Recettes	Dépenses	Re	ecettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté 488 291.38 €	D001 Solde d'exécution N-1 299 656.18 €	R001 Solde d'exécution	R 1068 Excédent de Fonctionnement 163 100.18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte cette délibération d'affectation du résultat.

4. VOTE DES TAXES 2018

Le produit assuré à taux constant notifié, le 20 mars, par l'administration fiscale s'élève à 362 688 €.

Monsieur MARIEN commente le tableau montrant la courbe d'évolution des taxes communales depuis l'année 2009, remis à chaque élu (Strate : communes de 500 à 1999 habitants).

La base d'imposition de Villegouge était de 1 202 € par habitant en 2016, pour une moyenne régionale de 2 075 € soit 42 % plus faible.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, la commission finances propose au conseil municipal, de conserver les taux votés en 2017.

Pour mémoire, il est rappelé au conseil que ces taux de taxe n'ont pas augmenté depuis le vote du conseil le 30 avril 2014, d'une baisse de 4% sur les taux votés en 2013, (Taxe d'habitation 14,75 % au lieu de 15,36 % - taxe foncier bâti 27,18% au lieu de 28,31% - taxe foncier non bâti 67,52% au lieu de 70,32%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, maintient donc les mêmes taux de ces trois taxes, soit :

✓ Taxe d'Habitation 14,75 %
✓ Taxe Foncier bâti 27,18 %
✓ Taxe Foncier non bâti 67,52 %.

5. BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2018 élaboré en commission des finances, et remis à tous les conseillers avec la convocation. Il s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de 3 428 916 €.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à 1 397 259 €

☼ En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 2 031 657 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix POUR, 2 abstentions (Messieurs BRUN, VALEIX), vote le budget primitif 2018.

6. DEMANDE DE PRET

Monsieur MARIEN, rappelle que le Conseil Départemental a déjà accordé pour la construction du Groupe scolaire une subvention de 194 747 € et qu'une demande de subvention DETR de 280 000 € a été faite auprès de l'État. Dans le budget primitif 2018, il est prévu un financement complémentaire par un emprunt sur 15 ans de 200 000 €.

Le ratio d'endettement de la commune est de 3,6 années fin 2017. Il est conseillé de rester en dessous de 8 années se qui sera le cas. Il est donc possible de faire ce nouvel emprunt tout en restant à un taux d'endettement proche de la moyenne nationale.

Monsieur Marien, présente les offres reçues de la Caisse d'Épargne, et du Crédit Agricole pour un emprunt de 200 000 € sur 15 ans à taux constant, annuités constantes et échéances avancées à 30 ou 60 jours.

	Taux annuel	Montant échéance	Remboursement total	Frais dossier
Crédit Agricole (30j)	1,30 %	14 746 €	221 193 €	200 €
Caisse d'Épargne (60j)	1,64 %	15 148 €	227 218 €	250 €

Cette demande de prêt est proposée dès maintenant afin de se protéger d'une éventuelle remontée des taux d'intérêts. Pour ce projet, les fonds ne seront nécessaires que dans le début 2019. L'offre de prêt est valable pour un déblocage des fonds avant le 23 mars 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR et 2 abstentions, retient la proposition du Crédit Agricole et charge Madame le Maire de signer l'offre de prêt.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur MARIEN, présente le tableau récapitulatif, des subventions proposées aux associations pour 2018.

Associations	2018	
Tennis club	600	soutenir l'école de tennis, achat matériel éducatif
Football Club	800	mise en place de tarifs dégressif pour les fratries
Ecole de Musique	450	financer des cours et des ateliers proposés gratuitement
Ecole de Musique (compensation tarifs)	1 540	cotisations réduites de 70 € par élève de Villegouge
Les Canailles	150	couverture des frais administratifs et organisation de manifestations
ADAT (Association Droit Au Travail) 150		aide aux demandeurs d'emploi
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Libournais		équipement pédagogique et vestimentaire
total	3 890	

Monsieur GALIN, trésorier du football club, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix POUR et 3 abstentions (Mme LESTRADE, Messieurs BRUN et VALEIX) décide d'allouer aux associations désignées, les montants de subvention fixés dans le tableau ci-dessus.

8. CREATION D'UN POSTE D'ATSEM A TEMPS NON COMPLET

Considérant la demande de Madame EYMERY Aurélie, adjoint technique principale de 2^{ème} classe, d'accéder à un poste d'agent territorial spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2e classe (ATSEM),

- il est proposé, après avis favorable de la commission administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 21 janvier 2018, son intégration directe dans le cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des Écoles Maternelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires) à compter du 06 avril 2018.

9. LOYERS DU MULTIPLE RURAL

Madame le Maire informe le conseil que suite à l'annonce passée sur le site de TF1 (SOS Villages) plusieurs candidats se sont proposés pour venir à Villegouge, créer un multi-service dans le lot 1 du Multiple Rural. La proposition aboutie est celle de Monsieur Cyril ELUARD et Madame RABIAN.

L'enseigne de ce magasin sera « Le Grenier de Villegouge », il devrait ouvrir en mai/juin.

Afin de favoriser la création d'une nouvelle entreprise et l'installation d'un commerce dans le village, le bail sera proposé moyennant un loyer mensuel de :

- 200 € (deux cents Euros), les 3 premières années
- > 300 € (trois cents Euros), les 3 années suivantes
- > 400 € (quatre cents Euros), les 3 dernières années du bail de 9 ans.

Ce loyer correspondant à un taux d'effort de 3% pour ce type de commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour rédiger et signer le bail selon les tarifs de loyers fixés ci-dessus.

10. TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la voirie, présente les devis estimatifs, sollicités par la commission auprès de la Communauté de Communes du Fronsadais en ce qui concerne le programme 2018 des travaux neufs sur les voies communales.

Ces travaux seront réalisés sur le marché bon à commande de la COLAS. L'enveloppe financière dévolue à la commune par la Communauté de Communes est de 26 114 € TTC.

Cette année la commission propose de réaliser les travaux, sur les voies communales de :

Désignation des voies communales	Montant € arrondi ttc	
Chemin de l'Abeille VC 120	10 947	
Chemin de Villemenan VC 146	6 598	
Chemin des Bergeronnettes VC 137	6 880	
Grand Boutinet VC 112	1 689	
Total ttc	26 114	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission et charge Madame le Maire, de signer les devis correspondants.

11. CONVENTION DE DELEGATION DE TRAVAUX ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS ET LA COMMUNE

Madame le Maire informe l'assemblée municipale, que le conseil communautaire de la CCF, dans sa séance du 1^{er} mars 2018, a autorisé Madame REGIS, Présidente à contracter une convention de délégation de travaux occasionnels et urgents entre la Communauté de Communes du Fronsadais et toutes les communes adhérentes.

Article 1er: objet de la convention

Dans le souci d'une bonne gestion et d'une parfaite maintenance de la voirie communautaire, toutes les communes adhérentes à l'EPCI, dont la commune de Villegouge, décident et par délégation de réaliser les travaux occasionnels mais aussi urgents de mise en sécurité du domaine public routier communautaire ne pouvant être assuré par la CCF.

En effet, à ce jour, la CCF ne dispose pas des moyens en personnels et en matériels nécessaires à la maintenance de la voirie transférée. Si de nouvelles conditions le permettaient dans un avenir proche, la CCF assurerait alors pleinement sa compétence voirie et cette convention deviendrait caduque.

Article 2 : Désignation des travaux occasionnels et urgents délégués

En accord entre les parties, la réalisation des travaux suivants, liés à la sécurité routière et sécurité publique sont délégués à la commune de Villegouge :

- Nettoyage des voies après le passage ou l'accomplissement un événement exceptionnel (tempête, accident de la circulation...),
- Bouchage des « nids de poule » apparus après des périodes d'intempéries.
- Traitement des chaussées et trottoirs en présence de verglas ou de neige (salage, sablage).
- · Mise en place et entretien de la signalisation routière (police, directionnelle, horizontale et temporaire,
- · Nettoyage des réseaux d'assainissement eaux pluviales (caniveaux, canalisations, grilles d'égouts, avaloirs...).
- · Reconstruction et entretien des ponts ainsi que de leurs équipements (parapets, garde-corps...),
- Curage de fossés (toutes interventions hors programmation de la Communauté de Communes).
- Élagage.

Il est à noter que ces travaux ne font généralement pas l'objet d'une programmation possible.

Article 3 : conditions d'exécution

La commune de Villegouge s'engage à réaliser les travaux énoncés à l'article 2. Ces travaux seront réalisés sous l'autorité et sous le contrôle de Madame le Maire par les agents de la commune et avec le matériel communal ou prestataire.

Article 4 : conditions de remboursement

Pour la réalisation de ces travaux délégués à la commune de Villegouge, comme pour l'ensemble des autres communes membres, il n'est prévu aucune compensation financière par la Communauté de Communes du Fronsadais.

Article 5 : durée et date d'effet de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans. Elle entrera en vigueur dès le 16 avril 2018. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et charge Madame le Maire de signer cette convention de délégation entre la commune et la Communauté de Communes.

INFORMATIONS

- Madame le Maire informe le conseil, que par lettre en date du 27 mars 2018, Madame Nicole GOUAUD, psychopraticienne, libérera le 30 septembre 2018, le local professionnel qu'elle occupe aux Jardins d'Aliénor. Cette décision est consécutive à des modifications dans l'organisation du travail de son époux, les conduisant à s'installer au pays Basque. Elle recherche dans son réseau de professionnels, un ou une collègue pour reprendre sa patientelle.

D'autre part, la jeune femme qui devait s'installer dans le local SMS pour créer son entreprise de socio-coiffure, socio-esthétique n'a pas obtenu les subventions escomptées.

En conséquence, en l'absence d'une association constituée, ce local vacant pourra être affecté pour une profession libérale, médicale ou paramédicale. Des annonces sont publiées dans une revue spécialisée et site internet ainsi qu'en agence locale.

- Monsieur Marien rend compte au conseil de la réunion du 1er mars 2018 relative au débat d'orientations budgétaires (DOB) de la Communauté de Communes du Fronsadais.

Madame REGIS, Présidente de la Communauté de Communes a présenté ses orientations budgétaires pour 2018, dont les principaux points évoqués sont les suivants :

- Construction de l'office de tourisme pour 829 161 € TTC
- ➤ Agrandissement de la crèche de Villegouge pour 320 274 € TTC
- ➤ Travaux de voirie : 470 000 € et audit sur les voiries communautaires.

D'autre part, Lors de l'assemblée générale du 4 avril 2018, la communauté de commune a voté le taux des différentes taxes

CFE 23,76% à 24% (+1,4%)
TH 8,44% à 8,94% (+6%)
TF 0,5% à 1% (+100%)
TFNB 2,91% à 3,08% (+6%)

- Madame LESTRADE, signale que le pictogramme de la place handicapée devant la crèche, n'est plus matérialisé.
- Monsieur GALIN, informe le conseil de la fusion de plusieurs clubs de football du Fronsadais, lesquels évolueront sous la bannière de l'Etoile sportive du Fronsadais.

Le club de Villegouge conservera l'école de football ainsi que l'organisation du tournoi annuel des jeunes.

Egalement, il rend compte au conseil que la Ligue de tennis à allouer une subvention de 1 000 € pour l'entretien des terrains réalisé par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h 42.